

Conférence du désarmement

18 février 2022
Français
Original : anglais

Note verbale datée du 17 février, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la Turquie, transmettant la lettre du Représentant permanent de la Turquie datée du 3 février 2022

La Mission permanente de la République turque auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales en Suisse présente ses compliments au secrétariat de la Conférence du désarmement et le prie de bien vouloir publier la lettre datée du 3 février 2022 adressée à Tatiana Valovaya, Secrétaire générale de la Conférence du désarmement, par S. E. Sadik Arslan, Représentant permanent de la République turque, en tant que document officiel de la session de 2022 de la Conférence. Une copie de cette lettre est jointe en annexe.

La Mission permanente de la République turque auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales en Suisse saisit cette occasion pour renouveler au secrétariat de la Conférence les assurances de sa très haute considération.



Annexe

Déclaration de la Turquie (3 février 2022)

Madame la Secrétaire générale,

J'ai l'honneur de vous informer que la Turquie accepte la liste présentée dans le document CD/WP.638 sous réserve des interprétations énoncées dans les documents CD/1438 et CD/1738.

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de la présente lettre soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement.

Veuillez agréer, Madame, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur et Représentant permanent
(*Signé*) Sadik **Arslan**
